

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION
ET L'ANIMATION DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS
HEBERGEMENT (ASLH) DE FAUILLET, LE MAS D'AGENAIS,
TONNEINS ET SAINTE BAZEILLE, AVENANTS PROLONGATION
EXCEPTIONNELLE : AVENANT

Conseil Communautaire du 25 Septembre 2014

D 2014	F	33
Nombre de Conseillers		
En exercice	88	
Présents	78 dossiers 1 et 2 - 77- dossiers 3 – 76 dossier 4 – 75 dossiers 5 et 6 - 74 dossiers 7 et 8 – 73 du dossier 9 – 72 dossier 10 - 71 dossier 11 – 67 dossier 12 – 61 du dossier 13 au dossier 52	
Votants	81 dossiers 1 et 2 – 83 dossiers 3 et 4 - 81 dossiers 5 et 6 - 81 dossiers 7 et 8 – 80 dossier 9 – 78 dossier 10 – 77 dossier 11 – 74 dossier 12 - 67 du dossier 13 au dossier 52	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, également convoqué le **19/09/2014** s'est réuni à la salle Polyvalente de CLAIRAC, en séance publique, sous la présidence de **Daniel BENQUET**.

Etaient présents

<u>Agmé</u>
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ (jusqu'au dossier 11) – Pascal LAPERCHÉ jusqu'au dossier 11
<u>Birac sur Trec</u>	Jean-Luc AGNIC – Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Alexandre FRESCHI
<u>Caubon Sur Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Michel BROUSSE - Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Christian FRAISSINÈDE – Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU (jusqu'au dossier 3) – Emmanuel MORIZET (+ Pouvoir Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4) jusqu'au dossier 9
<u>FaUILLET</u>	Gilbert DUFOURG – Michel NAU jusqu'au dossier 10
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ Pouvoir de Joël HOCQUELET à compter du dossier 3) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean-François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT - Thierry CONSTANS
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR (+ Pouvoir de Eric BOUCHAUD)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (jusqu'au dossier 11) - Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN – Michel ZANETTE
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier 8) - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean-Claude DERC – Bernard DIO
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Daniel BENQUET – Marie-Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA (à compter du dossier n°3 et jusqu'au dossier 11) – Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier n° 2) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier 2) – Josette JACQUET (jusqu'au dossier 6) – Philippe LABARDIN (+ Pouvoir de Didier DUTHEIL) – Anne MAHIEU (+ Pouvoir Charles CILLIÈRES à compter du dossier 3) – Jean-Pierre MARCHAND (+ pouvoir Josette JACQUET à partir du dossier 7) – Sylvie GENEAU-DE LAMARLIÈRE (jusqu'au dossier 12) – Laurence VALAY (jusqu'au dossier 12)
<u>Mauvezin/Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Yannick LAURENT (+ pouvoir Régine POVÉDA) jusqu'au dossier 4
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN – Claudette TILLOT
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	M. Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN (jusqu'au dossier 11) – Nicolas MINER (+pouvoir de Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier 12)
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE –Christine VOINOT – Philippe RIGAL (à compter du dossier 3)
<u>Samazan</u>	Serge LAGROLLET –Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>	Jacques PIN (suppléant) jusqu'au dossier 12
<u>Seyches</u>	Isabelle CÉSA – André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Liliane BORDES – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ – Gérard MARTET
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (jusqu'au dossier n° 2) – Caroline DELRIEU-GILLET (+ Pouvoir de Christophe COURREGELONGUE à compter du dossier 3) jusqu'au dossier 12

<u>Absents ou excusés</u>	Patrick GAUBAN – Guy IANOTTO – Martine CALZAVARA du dossier 1 au dossier 2 et à compter du dossier 12 – Didier DUTHEIL - Bernard MANIER – Régine POVÉDA – Marie-France BONNEAU – Philippe RIGAL jusqu’au dossier 2 – Jacques BRO – Eric BOUCHAUD – Liliane KULTON – Joël HOCQUELET à compter du dossier 3 – Charles CILLIÈRES à compter du dossier 3 - Maryline DE PARSCAU à compter du dossier 4 - Yannick LAURENT à compter du dossier 5 – Josette JACQUET à compter du dossier 7- Sylvie BARBE à compter du dossier 9 – Emmanuel MORIZET à compter du dossier 10 - Michel NAU à compter du dossier 10 – Pascal LAPERCHÉ à compter du dossier 12 – Maryse HERVÉ à compter du dossier 12 – Patricia GAVA à compter du dossier 12 - Laurence VALAY à compter du dossier 12 – Sylvie GENEAU DE LAMARLIÈRE à compte du dossier 12 - Jean-Marc DUBAN à compter du dossier 12 – Caroline DELRIEU GILLET à compter du dossier 12
<u>Pouvoir de</u>	Didier DUTHEIL à Philippe LABARDIN –Régine POVÉDA à Yannick LAURENT – Eric BOUCHAUD à Alain PRÉDOUR - Charles CILLIERES à Anne MAHIEU à compter du dossier 3 – Joël HOCQUELET à Jacques BILIRIT à compter du dossier 3 - Christophe COURREGELONGUE à Caroline DELRIEU-GILLET à compter du dossier 3 – Maryline DE PARSCAU à Emmanuel MORIZET à compter du dossier 4 et jusqu’au dossier 9 – Josette JACQUET à Jean-Pierre MARCHAND à compter du dossier 7 – Jean-Marc DUBAN à Nicolas MINER à compter du dossier 12
<u>Secrétaire de Séance</u>	M. Jean-Claude DERC

Dossier n°36 -

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L’ANIMATION DES ALSH (ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT) DE FAUILLET, LE MAS D’AGENAI, SAINTE BAZEILLE ET TONNEINS. AVENANTS PROLONGATION EXCEPTIONNELLE : AVENANT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-2 et suivants,

Vu la délibération n°2011J05 du 20 décembre 2011 par laquelle le Conseil Communautaire a attribué les conventions de délégation de service public pour la gestion et l’animation des accueils de loisirs de :

- FaUILlet : à L’Amicale Laïque de Tonneins,
- Le Mas d’Agenais : à L’Amicale Laïque de Tonneins,
- Sainte Bazeille : à Léo Lagrange,
- Tonneins : à Léo Lagrange.

Vu la délibération n°D2014F32 du 25 septembre 2014 décidant la prolongation des conventions de Délégation de Service Public précitées jusqu’au 31/12/2015.

Vu l’avis favorable de la Commission *Délégations de Services Publics* du 11 septembre 2014,

Les dispositions des articles L1411-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales sont articulées de telle manière que l’assemblée délibérante doit initialement se prononcer sur le principe de la prolongation, (ce qui est opéré dans le cadre de la délibération précitée n°.....25/09/2014), puis sur le projet d’avenant de prolongation correspondant ; lequel doit être soumis à l’avis préalable de la Commission *Délégations Services Publics* lorsqu’il entraîne une augmentation de plus de 5 % du montant global des conventions.

En l’occurrence, bien qu’il ne soit pas possible de fournir des chiffres définitifs dans la mesure où la contribution annuelle dépend de paramètres qui ne sont connus qu’à l’issue de l’année n-1, l’estimation de la contribution 2015 conduit bien à envisager une augmentation de plus de 5 % du montant global des conventions concernées :

- **Fauillet :**
Montant global estimatif de la convention¹ : 170 701,73 x 3 = 512 105,19 €
Montant prévisionnel de la contribution 2015 : 190 000 €
→ Augmentation : +37,10 %
- **Le Mas d'Agenais :**
Montant global de la convention¹ : 123 905,81 x 3 = 371 717,43 €
Montant prévisionnel de la contribution 2015 : 140 000 €
→ Augmentation : +37,66 %
- **Sainte Bazeille :**
Montant global de la convention¹ : 105 807,96 x 3 = 317 423,88 €
Montant prévisionnel de la contribution 2015 : 150 000 €
→ Augmentation : + 47,26 %
- **Tonneins :**
Montant global de la convention¹ : 136 232,75 x 3 = 408 698,25 €
Montant prévisionnel de la contribution 2015 : 167 000 €
→ Augmentation : + 40,86 %

Au vu du calendrier prévisionnel des conseils communautaires pour 2014, il est apparu nécessaire de présenter les projets d'avenants de prolongation à la Commission *Délégations de Services Publics*, par anticipation de la décision du Conseil sur le principe de la prolongation, ce, afin de permettre à ce dernier de se positionner, le cas échéant, sur lesdits avenants avant l'échéance des conventions en vigueur.

Le présent projet de délibération ne sera donc présenté au vote que dans l'hypothèse où le Conseil Communautaire aura préalablement validé le principe de la prolongation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Valide les projets d'avenants aux conventions de délégation de service publique pour le gestion et l'animation des accueils de loisirs et d'hébergement de Fauillet (projet d'avenant n°6 ci-joint), Le Mas d'Agenais (projet d'avenant n°6 ci-joint), Sainte Bazeille (projet d'avenant n°5 ci-joint) et Tonneins (projet d'avenant n°5 ci-joint).

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération, et notamment les avenants correspondants.

<u>Résultat du vote</u>	
<i>Votants</i>	67
<i>Pour</i>	67
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Fait à Marmande, le 25/09/2014

Pour le Président de Val de Garonne Agglomération empêché,
Le 1^{er} Vice Président

Publication / Affichage
Le 1/10/2014

Notification
Le

M. Dante RINAUDO

¹ Calculé à partir de la contribution effective versée en 2012, multipliée par les 3 années du contrat : 170701.73x3 = 512 105,19